

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 2025-02-004**

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présent(s) : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Nombre d'absent(s) : 2  
Nombre de pouvoir(s) : 2

**Vote :**

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Ne vote(nt) pas : 0

Le treize février deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 6 février 2025

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Patrice BRAUD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Arnaud DE MAZENOD, Anabel FOURNIER-FAURE

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Anabel FOURNIER-FAURE pouvoir à Florence CHEUCLE.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Claude TOUILLOUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE –  
ASSOCIATION « CERCLE DE POKER FOREZIEN » – APPROBATION**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250213-2025-02-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2025  
Publication : 18/02/2025

Par demande du 9 janvier 2025, l'association CERCLE DE POKER FOREZIEN (CPF) a sollicité la municipalité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un tournoi de poker, les 22 et 23 février 2025 à Saint Marcellin en Forez.

L'accès sera gratuit et le coût total est estimé à 5 500 €.

La demande de subvention exceptionnelle s'élève à 500 €.

Suite à l'avis favorable de la commission « Vie associative » du 28 février 2025 et du bureau municipal en date du 3 février 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide

- d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'association Cercle de Poker Forézien pour l'organisation de son tournoi les 22 et 23 février 2025 à Saint Marcellin en Forez.
- dit que les crédits sont prévus au BP

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 17 FEVRIER 2025

**Le Maire,**



**Eric LARDON**

**Le Secrétaire de séance**

**Claude TOUILLOUX**